|  |  |
| --- | --- |
| Logo of the European Commission, 12 yellow stars on a blue background arranged in a circle and framed by two light grey graphic elements representing the Berlaymont building, which is the headquarter of the European Commission. | COMMISSION EUROPÉENNE |

AVIS DE VACANCE POUR UN POSTE D’EXPERT(E) NATIONAL(E) DÉTACHÉ(E)

|  |  |
| --- | --- |
| DG – Direction – Unité | ENV-B-01 |
| Numéro de poste Sysper: | 302199 |
| Personne de contact:  Prise de fonctions souhaitée:  Durée initiale:  Lieu de détachement: | Emmanuelle MAIRE  1er trimestre 2026  2 années  Bruxelles  Luxembourg  Autre: Click or tap here to enter text. |
| Type de détachement |  |
| Cet avis de vacance est ouvert aux:    ainsi qu’aux  pays AELE suivants:  Islande  Liechtenstein  Norvège  Suisse  pays tiers suivants: …  organisations intergouvernementales suivantes: … | |
| Délai des candidatures | Date limite pour postuler: 27-10-2025 |

**Présentation de l’entité (nous sommes)**

La direction ENV.B est chargée de soutenir la transformation de l’économie européenne en une économie circulaire en maintenant la valeur des ressources et des matériaux le plus longtemps possible dans l’économie tout en réduisant au minimum la production de déchets.

L’unité ENV.B.1 «Économie circulaire, production durable et consommation» est une équipe dynamique de 25 collègues contribuant à l’élaboration du programme en faveur de l’économie circulaire et de la nouvelle stratégie 2025 pour la bioéconomie. Nous encourageons la participation des parties prenantes par l’intermédiaire de la plateforme des acteurs européens de l’économie circulaire. Nous mettons en œuvre la stratégie de l’UE sur les matières plastiques et la directive sur les plastiques à usage unique.

Nous favorisons l'adoption de nouvelles règles pour lutter contre l’écoblanchiment, le recours à des allégations écologiques solides et l’utilisation des méthodes d’empreinte environnementale. Nous promouvons également plusieurs outils non contraignants en matière de consommation et de production durables, tels que le label écologique de l’UE, qui récompense l’excellence environnementale pour plusieurs catégories de produits et de services; l’EMAS, le système de management environnemental et d’audit de l’UE qui aide les entreprises et les organisations à améliorer leurs performances environnementales, ou encore Level(s) qui aide les professionnels du bâtiment à concevoir des bâtiments durables.

**Présentation du poste (nous proposons)**

Nous proposons un poste de chargé(e) de mission pour la bioéconomie. Le/la candidat(e) retenu(e) contribuera à l’élaboration et à la mise en œuvre de politiques et d’outils stratégiques liés à la bioéconomie de l’Union européenne, dans l'optique de faire de la bioéconomie circulaire un levier de compétitivité pour l’Union et un moteur de réduction des émissions de CO2.

**Profil du titulaire (nous recherchons)**

Nous recherchons un(e) collègue disposant d’au moins deux ans d’expérience dans l’élaboration de politiques liées à la bioéconomie et d’au moins un an d’expérience dans la conception ou la mise en œuvre de politiques de l’Union européenne. Une expertise économique axée sur l’innovation et la compétitivité, ainsi que sur les institutions financières et les instruments permettant de stimuler l’innovation dans les solutions bioéconomiques et de soutenir les entreprises de l’Union constituerait un atout. D'excellentes capacités de rédaction et de communication en anglais sont indispensables. La personne retenue devra être en mesure de définir des priorités et d'assurer leur mise en œuvre avec efficacité. La nature du poste requiert de la discrétion, le sens du service, d’excellentes compétences en communication et en relations interpersonnelles, de même qu’une grande aptitude à gérer plusieurs tâches, à analyser, organiser et coordonner efficacement.

**Critères d’éligibilité**

Le détachement sera régi par la **décision C(2008) 6866 de la Commission** du 12 novembre 2008 relative au régime applicable aux experts nationaux détachés et aux experts nationaux en formation professionnelle auprès des services de la Commission (décision END).

Aux termes de la décision END, vous devrez obligatoirement remplir les critères d’éligibilité suivants **à la date de début du détachement** :

Expérience professionnelle: posséder une expérience professionnelle d’au moins trois ans dans des fonctions administratives, judiciaires, scientifiques, techniques, de conseil ou de supervision, à un grade équivalant au groupe de fonctions administrateur AD;

Ancienneté de service: avoir une ancienneté d’au moins un an (12 mois) auprès de votre employeur actuel, dans un cadre statutaire ou contractuel;

Employeu : être employé(e) par une administration nationale, régionale ou locale, ou par une organisation publique intergouvernementale (OIG); exceptionnellement et après dérogation spécifique, la Commission peut accepter des candidatures d’un employeur relevant du secteur public (par exemple, agence ou institut de régulation), d’une université ou d’un institut de recherche indépendant.

Compétences linguistiques: avoir une connaissance approfondie d’une des langues de l’Union européenne et une connaissance satisfaisante d’une autre langue de l’Union, dans la mesure nécessaire aux fonctions qu'il ou elle est appelé(e) à exercer. Si vous venez d’un pays tiers, vous devrez démontrer que vous possédez une connaissance approfondie de la langue de l’Union européenne nécessaire à l’accomplissement des tâches qui vous seront confiées.

**Conditions du détachement**

Pendant toute la durée de votre détachement, vous devrez rester employé(e) et rémunéré(e) par votre employeur et être couvert(e) par votre système de sécurité sociale (national).

Vous exercerez vos fonctions au sein de la Commission dans les conditions fixées par la décision END précitée et serez soumis(e) aux règles de confidentialité, de loyauté et d’absence de conflit d’intérêts qui y sont définies.

Dans le cas où le poste est publié avec indemnités de séjour, celles-ci ne vous seront octroyées que si vous remplissez les conditions prévues à l’article 17 de la décision END.

Le personnel en poste dans une délégation de l’Union européenne doit obligatoirement disposer d’une habilitation de sécurité [jusqu’au niveau SECRET UE/EU SECRET conformément à la [décision (UE, Euratom) 2015/444 de la Commission du 13 mars 2015](https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=CELEX:32015D0444)]. Il vous appartient de lancer cette procédure d’habilitation de sécurité avant d’obtenir la confirmation de votre détachement.

**Soumission des candidatures et procédure de sélection**

Si vous êtes intéressé(e), veuillez suivre les instructions données par votre employeur pour postuler.

La Commission européenne **n’acceptera que les candidatures qui auront été soumises par l’intermédiaire de la représentation permanente/mission diplomatique de votre pays auprès de l’UE, par le secrétariat de l’AELE ou par le ou les canaux qui auront été spécifiquement convenus**. Les candidatures transmises directement par vous ou par votre employeur ne seront pas prises en considération.

Vous devez envoyer votre candidature sous format **CV Europass** ([[Créer votre CV Europass | Europass](https://europa.eu/europass/fr/create-your-europass-cv)](http://europass.cedefop.europa.eu/en/documents/curriculum-vitae)) en français, anglais ou allemand. [[Europass](https://europa.eu/europass/fr/create-your-europass-cv)](http://europass.cedefop.europa.eu/en/documents/curriculum-vitae)). Votre CV doit obligatoirement mentionner votre nationalité.

Veuillez ne pas joindre d’autres documents (tels que copie de carte d’identité, copie des diplômes ou attestation d’expérience professionnelle, etc.). Le cas échéant, ces documents seront demandés à un stade ultérieur de la procédure de sélection.

**Traitement des données à caractère personnel**

La Commission européenne veillera à ce que les données à caractère personnel des candidats soient traitées dans le plein respect du règlement (UE) 2018/1725 du Parlement européen et du Conseil ([[1]](#footnote-1)). Ces dispositions s’appliquent en particulier à la confidentialité et à la sécurité de ces données. Avant de postuler, veuillez lire la déclaration de confidentialité.

1. () Règlement (UE) 2018/1725 du Parlement européen et du Conseil du 23 octobre 2018 relatif à la protection des personnes physiques à l’égard du traitement des données à caractère personnel par les institutions, organes et organismes de l’Union et à la libre circulation de ces données, et abrogeant le règlement (CE) nº 45/2001 et la décision nº 1247/2002/CE (JO L 295 du 21.11.2018, p. 39). [↑](#footnote-ref-1)